

**ARRÊTÉ**

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la
Commune de Vernier

du - 3 mai 2000

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la Commune de Vernier du 23 février 2000

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du
7 mars 2000

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments
du 19 février 1975

ARRÊTE

Il est donné le nom de :

CV62006

Rue des Cornettes-de-Bise

à la liaison entre l'avenue Louis-CASAI et la route de Meyrin, entre le Centre
commercial de Balexert et la station-service située au 11, rue Louis-CASAI.

Cette dénomination entre en vigueur le 1^{er} août 2000.

Communiqué à:

Intérieur :	ex. 3
Finances :	ex. 1
Police :	ex. 2
Aménagement :	ex. 3
Chancellerie :	ex. 1
Sautier :	ex. 1
OCP :	ex. 1



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: